COMMUNE DE BONNAC-LA-CÔTE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE CINQ JUIN, le Conseil Municipal de la Commune de BONNAC-LA-CÔTE, dûment convoqué le 27 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Cédric PELTIER, Maire.

PRÉSENTS : C. PELTIER ; E. LACORRE ; C. LABORDE ; V. LACOUTURIERE ; A. GOBLET ; N. VIVION ; A. JAYET-LAVIOLETTE ; C. NICOLAIZEAU ; K. DELAGNIER ; A. VILLECHENAUD ; E. RITSON.

ABSENTS AVEC DELEGATION : C. PARBAUD ; G. FAURE ; I. BOUDINAUD ; F. DELURET ; N. DISSAC ; J. MANDON

EXCUSES : D. THOUREAU ; V. COMBELLE

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Mme Virginie LACOUTURIERE comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour était le suivant :

- **Délibération n°30-2026** : Subventions aux associations et organismes extérieurs 2026
- **Délibération n°31-2026** : Election des délégués et suppléants votant aux élections sénatoriales
- **Questions diverses**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 18 mai 2026 a été adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES 2026

Le Conseil Municipal,

- prend connaissance du travail de la commission attractivité, développement local et animation, qui s'est réunie le 19 mai 2026 ;

- Se voit proposer de délibérer sur le projet de répartition des subventions suivant :

Associations	*Subventions 2025*	Proposition de Subventions 2026	Evolution entre 2025 et 2026
Bonnac Loisirs (BL)	*428,00 €*	414,00 €	- 14,00 €
Bonnac Loisirs Rando	*551,00 €*	571,00 €	+ 20,00 €
Bonnac Loisirs VTT	*234,00 €*	226,00 €	- 8,00 €
Bonnac Loisirs Art Floral	*224,00 €*	256,00 €	+ 32,00 €
Bonnac Loisirs Chorale	*316,00 €*	344,00 €	+ 28,00 €
Bonnac Loisirs Gym et Zumba	*428,00 €*	444,00 €	+ 16,00 €
Bonnac Loisirs Couture Plaisirs	*346,00 €*	344,00 €	+ 8,00 €
Bonnac Loisirs Volley	*376,00 €*	365,00 €	- 11,00 €
Bonnac Loisirs Séniors	*213,00 €*	208,00 €	- 5,00 €
Total Bonnac Loisirs	***3 115,00 €***	**3 172,00 €**	**+ 57,00 €**
A.D.P.E.	*480,00 €*	462,00 €	- 18,00 €
Canipat 87	*521,00 €*	541,00 €	+ 20,00 €
Echos Bonnac	*200,00 €*	200,00 €	- €
A.C.C.A.	*300,00 €*	300,00 €	- €
La Bogue	*233,00 €*	228,00 €	- 5,00 €
Cré Art Soie	*172,00 €*	208,00 €	+ 36,00 €
Bonnac Athlétisme	*632,00 €*	610,00 €	- 22,00 €
Panda Basket Club	*621,00 €*	571,00 €	- 50,00 €
Ecole de piste de Bonnac	*480,00 €*	462,00 €	- 18,00 €
Comité des Fêtes	*357,00 €*	305,00 €	- 52,00 €
Les Z'illuminés de la Basse-Côte	*478,00 €*	424,00 €	- 54,00 €
Moto club Bonnac	*112,00 €*	187,00 €	+ 75,00 €
Total Associations Hors Bonnac Loisirs	***4 586,00 €***	**4 498,00 €**	**+ 21,00 €**

Associations	*Subventions 2025*	Proposition de Subventions 2026
PEP87 (DSP Crèche)	*78 418,00 €*	30 651,00 €
Fourrière Départementale de la Haute-Vienne (SPA)	*2 050,00 €*	2 050,00 €
Tour du Limousin Organisation	- €	300,00 €
Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants atteints de Cancer ou de Leucémie (UNAPECLE)	-	500,00 €
Total Associations Hors Commune	***80 468,00 €***	**33 501,00 €**
Dépenses Imprévues	- €	1 829,00 €
TOTAL GÉNÉRAL ARTICLE 65748	**- €**	**43 000,00 €**

- **après en avoir délibéré,**

DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions de fonctionnement aux associations et organismes, au titre de l'exercice comptable 2026, selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2026 de la commune.

VOTE :
- **POUR : 17**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTIONS : 0**

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Le Conseil Municipal,

- Vu l'arrêté préfectoral du 21 mai 2026 fixant le nombre de délégués et suppléants pour les communes de la Haute-Vienne pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 et précisant le mode de scrutin ;
- Vu la circulaire ministérielle du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
- Constatant que le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	17
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	16
- Majorité absolue :	9

Ont obtenu :

- Liste AGIR ENSEMBLE POUR BONNAC SEIZE (16) Voix

➢ Observe que la liste AGIR ENSEMBLE POUR BONNAC, a obtenu la majorité absolue.

➢ Proclame élus délégués les candidats suivants :

1. M. Cédric PELTIER
2. Mme Karine DELAGNIER
3. M. Éric LACORRE
4. Mme Isabelle BOUDINAUD
5. M. François DELURET

➢ Proclame élus suppléants les candidats suivants :

1. Mme Caroline PARBAUD
2. M. Dominique THOUREAU
3. Mme Gaëlle FAURE

Questions diverses

Aucune question n'étant posée par les conseillers, l'ordre du jour est épuisé.
La séance est close à **12h15.**

L'ensemble des délibérations ont été publiées et transmises à la Préfecture de la Haute-Vienne le 5 juin 2026.

Le Maire,
Cédric PELTIER

MAIRIE DE BONNAC-LA-COTE ★ 87 (Haute-Vienne) ★

Le Secrétaire